



Section 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DES POULETS

Nom de la personne :	Nom de l'entreprise (s'il y a lieu) :
Adresse :	Adresse de courrier électronique :
Numéro d'identification ministériel (NIM), numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou autre numéro d'identifiant:	Numéro de tél. : Numéro de cellulaire :

Section 2 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

État général du troupeau

Question 1.1. En date d'aujourd'hui, quel est le nombre de poulets du troupeau?

Question 1.2. Combien de nouveaux poussins avez-vous intégrés dans votre troupeau depuis la dernière FICA remplie? (Cette question ne s'applique pas si vous remplissez votre première FICA).

Question 1.3. Combien de poulets sont envoyés à l'abattoir et consignés dans cette fiche?

Question 1.4. Quand l'abattage des poulets est-il prévu?

Question 1.5. Combien de poulets malades le troupeau compte-t-il?

Question 1.6. Quel est le nombre de poulets morts (maladies/cause inconnue) dans le troupeau depuis 60 jours?

Signes de maladie à déclarer

Question 2.1. Les poulets de la ferme envoyés à l'abattoir présentent-ils des signes de maladie? Non Oui

Question 2.2. Si oui, quels sont ces signes de maladie? Autres signes :

Médicaments ou vaccins à déclarer

Question 3.1. Les poulets envoyés à l'abattoir ont-ils reçu des médicaments ou des vaccins durant les 60 derniers jours? Non Oui

Question 3.2. Si oui, quels médicaments ou vaccins ont-ils reçus?

Question 3.3. La période de retrait est-elle terminée pour chacun de ces médicaments ou vaccins? Non Oui

Autres risques à déclarer

Question 4. Les poulets envoyés à l'abattoir présentent-ils d'autres risques pour la sécurité alimentaire ou la santé publique? Non Oui

Si oui, lesquels?

Déclaration signée du propriétaire ou du gardien des animaux

Je, _____, déclare qu'à ma connaissance, les informations ci-dessus concernant les poulets envoyés à l'abattoir et le troupeau d'où ils proviennent sont véridiques.

Fiche remplie à : _____ En date du : _____

Signature

IMPORTANT : La présente fiche doit être acheminée au MAPAQ dans les trois jours précédant l'abattage des poulets. Si des changements surviennent durant ces trois jours, le propriétaire doit apporter les modifications appropriées à la fiche et la retourner.